

ABONNEMENT.

SOMME :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
25 Septembre 1876.

Chronique générale.

On s'occupe des élections sénatoriales et législatives qui vont avoir lieu prochainement.

M. le comte de Mérode paraît devoir être le candidat des conservateurs pour l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu prochainement dans le Doubs, par suite du décès de M. Monnot-Arbilleur. Le candidat de la gauche est M. Fernier.

On sait que la moitié au moins des sièges sénatoriaux doivent être vacants dans un département pour qu'il soit procédé à de nouvelles élections. Depuis la mort de M. Esquiros, les radicaux font de grands efforts, soit auprès de M. Pelletan, soit auprès de M. Challemel-Lacour, pour les inviter à donner leur démission et à forcer le gouvernement à convoquer, dans un bref délai, les électeurs sénatoriaux des Bouches-du-Rhône. Ils espèrent ainsi renforcer d'une voix la minorité républicaine du Sénat. Mais ni M. Pelletan, ni M. Challemel-Lacour ne se croient assurés de leur réélection, et aucun d'eux ne se soucie de jouer une aussi grosse partie.

M. Bertrand-Milcent est toujours le candidat républicain dans la 2^e circonscription législative de Cambrai. On assurait ces jours-ci qu'il était fortement question de susciter une candidature ouvrière et intransigeante. M. Brabant, ancien député conservateur à l'Assemblée nationale, s'étant désisté, nous avouons ne pas ressentir une plus vive sympathie pour M. Bertrand-Milcent que pour l'ouvrier intransigeant. On assure cependant qu'une troisième candidature, celle de M. Dutemple, notaire à Nalicourt, va surgir. Nous attendons, pour la juger, la profession de foi de M. Dutemple.

Dans l'arrondissement de Senlis, H. Buffenoir, dont nous avons reproduit l'extravagante profession de foi, retire sa candidature pour assurer la défaite du candidat bonapartiste. M. Thirion a donné lecture de la lettre contenant le désistement du citoyen Buffenoir, à la réunion publique de Senlis.

Dans la Charente-Inférieure, M. Mestreau se place décidément sous le patronage de M. Dufaure. Nous n'avons pas besoin de répéter que M. Mestreau, sur l'avis du ministre de la justice, a été préféré à un ancien membre du centre gauche, M. Duchâtel.

Dans l'arrondissement de Toul, M. Petitbien vient de publier une profession de foi dans laquelle nous remarquons que ce candidat républicain demande la réforme de l'impôt par l'établissement d'une nouvelle perception.

D'après une communication de source sérieuse, M. Dufaure, ministre de la justice et des cultes, aurait récemment adressé aux préfets une circulaire pour leur recommander de veiller à ce que les prêtres ne quittent pas leur paroisse.

Les instructions ministérielles porteraient qu'aucun prêtre ne peut s'absenter plus de huit jours sans l'autorisation de l'évêque, plus de quinze sans que le préfet en soit prévenu, et plus d'un mois sans la permission du ministre. Toute infraction à cette mesure serait punie de la privation d'une partie du traitement correspondante à la durée de l'absence.

Nous ne pouvons mettre en doute l'authenticité de nos renseignements, mais, d'autre part, nous ne voulons pas encore croire à cet abus de pouvoir ministériel. Les incroyables prétentions de M. Dufaure pour rajouter les préfets de M. de Marcère dociles, mais elles rencontreraient certainement l'opposition des évêques et de tout le clergé.

Le correspondant algérien du Figaro nous donne les détails les plus piquants sur le

« citoyen » Calvinhac, dont le conseil de préfecture de la Seine a annulé l'élection au conseil municipal de Paris, pour n'avoir pas justifié du temps de domicile exigé par la loi.

Ce correspondant raconte que Calvinhac, interne à l'hôpital civil d'Alger, entra, en 1870, dans une compagnie de francs-tireurs.

« Tant qu'il s'agit de parader sur la place du Gouvernement, dit ce correspondant, il fut un des défenseurs les plus ardents de la patrie ; mais un jour la compagnie Rattier reçut l'ordre de se rendre à Milianah, ville de l'intérieur menacée par l'insurrection arabe. Il partit, mais à moitié route il se souvint qu'il avait d'autres devoirs à remplir, et il se *saint-sebastienisa* vers Alger, où il dépensa son ardeur belliqueuse dans les colonnes de la *Jeune République*, organe des B... D... de patriotes.

« La Commune de Paris venait d'éclater. M. Calvinhac se mit à la tête des communalistes algériens, et, aidé d'un nommé Alexandre Lambert, tué depuis à l'entrée des troupes de Versailles, il contribua à l'établissement de la Commune à Alger. C'est par ses soins que fut affichée la curieuse proclamation suivante :

LA COMMUNE D'ALGER.

« Citoyens, les délégués de l'Algérie déclarent, au nom de tous leurs commetants, adhérer de la façon la plus absolue à la Commune de Paris.

« L'Algérie tout entière revendique les libertés communales.

« Opprimée pendant quarante années par la double centralisation de l'armée et de l'administration, la colonie a compris depuis longtemps que l'affranchissement complet de la commune est le seul moyen pour elle d'arriver à la liberté et à la prospérité.

« Alger, 28 mars 1874.
« Alexandre LAMBERT. Louis CALVINHAC. »

« A partir de ce jour, le sieur Calvinhac était quelqu'un.

« Il organisa une compagnie de garibaldiens, dont il eut la modestie de ne pas se proclamer capitaine ; en revanche, il se nomma chirurgien en chef de ce corps, et, le jour même, on le vit en grand uniforme orné de cinq galons et traînant un grand sabre, se pavaner par les rues d'Alger.

« Comme toujours, il se devait à de plus hautes destinées, ce qui fit que lorsque les garibaldiens partirent pour la France, le prudent chirurgien en chef resta à Alger.

« Ici, il fut nommé par la Commune d'Alger, en compagnie de son émule Alexandre Lambert, délégué auprès de la Commune de Paris. A son arrivée en France, l'amour du galon l'emporta, et, abandonnant sa mission, il devint aide de camp de Cluseret.

« Tels furent les débuts de la brillante carrière que vous savez. »

Nous offrons de parier que le citoyen Calvinhac sera de nouveau conseiller municipal, puis député. Il a un passé qui lui garantit un grand avenir dans le parti des vrais républicains.

Le 21 Septembre

Cette date nous rappelle que la semaine dernière a eu lieu le 84^e anniversaire de la fondation de la République. A cette occasion, toutes les feuilles radicales ont entonné les hymnes triomphaux. Le *Peuple*, journal de la trinité Floquet-Duportal-Nadaud, se distingue par son lyrisme.

« C'est la date lumineuse, s'écrie M. Lepelletier, s'exerçant à parodier Victor Hugo ; aucune ombre sinistre ou sanglante ne se projette sur cette aube de la République. »

J'arrête là ma lecture, me demandant si je dors ou si je rêve, et qui perd la tête, de M. Lepelletier ou de moi.

Aucune ombre sinistre ou sanglante ! mais est-ce qu'un mois auparavant, le 10 août, la populace n'avait pas déjà égorgé de malheureux soldats et essayé d'incendier le palais des Tuileries ? Est-ce que le 2 septembre

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA TROQUE.

(Suite.)

— Pardon, capitaine, balbutia Lorient ; nous avons cru... il nous a semblé...

— Quo tu avais le droit de me faire concurrence, n'est-ce pas ? Te rappelles-tu les termes de ton engagement, drôle ?

— Oui, capitaine.

— Et le premier article ne renferme-t-il point la défense formelle de faire la troque pour ton compte ?

Michel baissa la tête sans répondre.

— Je pourrais te faire payer la friponnerie par une cale (1) dans le fleuve, ou quelques tours de bouline (2) sur le pont ; mais je suis bon prince ;

j'aime mieux croire que tu as fait le commerce pour moi et dans mes intérêts. En conséquence, ajouta Lescot, qui arracha à Etienne le sac de ghinhan, je reprends mon bien.

Riou voulut réclamer ; mais le capitaine lui imposa silence d'un geste menaçant.

— Pas de mots, l'offia (1), s'écria-t-il brusquement, ou gare à votre cuir. Quant à toi, boule de neige, pour t'apprendre à ne point faire la troque avec mes matelots, je ne te prendrai aucune marchandise.

Comme il achevait, Jollard parut et l'avertit que le chef des villages l'attendait derrière le coteau avec une cinquantaine de nègres réunis pour une chasse d'éléphants.

Lescot remercia le chirurgien, et après avoir durement averti les deux matelots de l'attendre, il repartit pour rejoindre les chasseurs.

II.

A peine les cousins se trouvèrent-ils seuls qu'ils s'abandonnèrent à toute leur colère.

— Ainsi il nous emporte notre poudre d'or ! s'écria Etienne.

— Et sans nous rembourser nos marchandises encore ! ajouta Michel exaspéré.

(1) Terme injurieux parmi les marins.

— Je vous avais averti, observa doucement Jollard.

— Au diable les avertissements ! murmura Riou. Que je sois pendu si je ne me venge du brigand !

— Je jure de ne pas perdre mes dents à son service.

— Ni moi.

— Et à la première bonne occasion, je laisse sa patache en panne.

— Et nous filons notre nœud.

— Vous ne ferez point cela, mes amis, dit le vieux chirurgien, car ce serait manquer à vos engagements.

Les deux marins firent un signe de tête sans répondre, et retournèrent au canot.

Cependant le Mandingo, désappointé par ce que venait de lui dire le capitaine Lescot, s'était assis à terre et se mit à fumer. Jollard s'approcha pour considérer sa pipe dont l'énorme foyer pouvait contenir une livre de *taffo* (1).

— Pardieu ! c'est un *callot*, dit-il après l'avoir considéré un instant.

— Qu'est-ce qu'un *callot* ? demanda Lorient.

— Rien en apparence qu'une tête de pipe en terre rougeâtre ; mais cette terre contient une quantité d'or considérable.

— Est-ce vrai ? interrompirent les deux Normands.

(1) Tabac.

— J'en ai fait l'analyse, dit-il.

— Vous, père Consolation ?

— Ne savez-vous point que mon oncle était joaillier, et que j'ai moi-même travaillé chez lui ?... Je me connais en métaux et en diamants au moins aussi bien qu'en mauvaises herbes, comme dit Michel.

— Ainsi l'on pourrait extraire de l'or de ces callots ?

— Très-facilement. Je serais même curieux de savoir où ce marchand s'est procuré le sien.

— Je vais le lui demander, dit Michel.

Le Mandingo, interrogé à ce sujet, répondit qu'il avait acheté sa pipe de voyage au pays de Bambuk, où l'on pouvait s'en procurer sans peine pour de la verrerie. Il ajouta que cette contrée était peu éloignée et se trouvait sur la route de Tambuto.

A ce dernier nom, les deux marins firent un mouvement, et Jollard lui-même devint très attentif.

Tambuto était alors quelque chose comme la ville d'or, autrefois cherchée par Raleigh au pays d'Eldorado ; et ce qu'en un racontait semblait emprunté aux contes arabes.

La, disait-on, les toits étaient d'or, les carrières de pierres précieuses se rencontraient presque à chaque pas.

La Compagnie avait plusieurs fois songé à faire chercher cette cité mystérieuse ; mais le temps,

on n'avait pas massacré, à l'Abbaye, aux Carmes, au Châtelet, à la Force, à la Salpêtrière, à Bicêtre, plusieurs milliers de victimes innocentes, des prêtres, des femmes, des enfants ? Est-ce que le 12 septembre on n'avait pas fait couler le sang à flot dans les prisons de Versailles ?

Sont-ce là ou non des ombres sinistres et sanglantes, et n'est-ce pas un odieux et coupable mensonge que de prétendre que l'avènement de la République n'a fait couler ni pleurs ni sang ?

« La chose fut simple et sublime, continue le rédacteur du *Peuple*; comme par une complicité majestueuse de l'univers, c'est au moment même où les corps célestes entraient sous le signe de la Balance, au moment où les jours devenaient égaux aux nuits, symbolisant l'égalité qui allait être proclamée sur la terre, que la grande Convention s'assemblait. »

M. Gagne est mort trop tôt; en lisant cette phrase, il eût reconnu un disciple et sacré un successeur.

A la suite de ce dithyrambe, le journal de M. Floquet donne le compte rendu de la première séance de la Convention, et il m'a paru curieux de rechercher le sort des personnages qui avaient pris la parole dans cette journée mémorable, qui, d'après M. Lepelletier, ne rappelle aucun souvenir funèbre.

Manuel, procureur de la Commune, fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté le 25 novembre 1793;

Chabot, Bazire, Philippeaux, furent condamnés à mort par le même tribunal et exécutés le 5 avril 1794, le même jour que Danton;

Couthon, mis hors la loi le 9 thermidor avec Robespierre et Saint-Just, fut exécuté avec eux le lendemain, 28 juillet 1794;

Ducos, l'un des Girondins, fut guillotiné le 31 octobre avec Pétion, nommé président, avec Brissot, Vergniaud, Lassonne, élus secrétaires dans cette première séance de la Convention.

On voit que l'ère républicaine, l'ère de fraternité, fut dignement inaugurée. J'ai gardé pour la fin celui qui proposa l'abolition de la royauté et fut ainsi le véritable fondateur de la République, je veux parler de Collot-d'Herbois.

Cet ancien comédien ne fut que condamné à la déportation le 2 avril 1795.

C'est lui qui, pour supprimer l'insurrection lyonnaise, voulait charger le Rhône de cadavres et déporter ou annuler les 99 centièmes des habitants.

« L'instrument ordinaire de mort, disait-il dans son rapport à la Convention, n'agissait point assez vite, le marteau ne démolissait que lentement, la mitraille a détruit les hommes, la mine a détruit les édifices. »

Nous comprenons que les radicaux soient fiers d'un tel prédécesseur, et qu'ils célèbrent avec fracas l'anniversaire du jour où ce sinistre historien proclama l'abolition de la royauté et la naissance de la République.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Le rapport de M. Baring sur les massacres d'Orient.

La presse anglaise tout entière commente le rapport de M. Baring sur les massacres de la Bulgarie, en reprochant au gouvernement d'en avoir retardé jusqu'à présent la publication. Le *Times* s'applique à déterminer le caractère de ce document. Assurément, dit-il, il est, dans le fond, très-défavorable à la Turquie, et dans la forme il est loin d'être conciliant pour les Slaves. Mais le contenu de ce document est de la plus grande importance et doit avoir une grande influence sur la politique anglaise. Aussi aurait-il dû être entre les mains du public vingt-quatre heures après sa réception au Foreign-Office.

C'est un document, ajoute cette feuille, qui ne relèvera pas le crédit de notre service diplomatique; mais, ainsi que le proclame sir Henry Elliot, il est consciencieux; son auteur n'a épargné aucune peine, et il commande, en général, la confiance. Le côté le moins satisfaisant de ce travail, c'est qu'il prend part dans la controverse entre les apologistes des Turcs et ceux des Slaves, au lieu de se borner à un simple récit des faits sur lesquels a porté l'enquête.

En cela, le ton du rapport n'est pas de nature à augmenter la confiance que la population accorde à notre ambassade de Constantinople. Toutefois, les faits sont maintenant hors de doute, et il devient certain que les plus tristes récits antérieurement publiés sont vrais en substance... Ce point établi, la condamnation du gouvernement sous lequel ils se sont passés est irrésistible.

Le *Daily News* constate que le témoignage de M. Baring n'a fait que confirmer les principaux faits déjà publiés, et que jamais déclarations plus accablantes n'ont été apportées par l'agent d'un gouvernement quelconque contre un gouvernement allié et ami.

Ces citations montrent l'attitude générale des journaux anglais en présence de cette enquête, et il serait inutile d'en ajouter d'autres.

Ce qu'il y aurait de plus intéressant, ce serait d'avoir le texte même du rapport; nous ne le possédons pas encore, mais nous en recevons de Londres un résumé substantiel qui rectifie, d'après M. Baring, certaines erreurs, et constate des faits dont le public ne doit pas être privé.

« Il est faux, dit le rapport, que des charrettes de têtes aient traversé aucune ville. Ce qui a donné lieu à ce récit, c'est le fait de quelques Turcs qui ont porté des têtes au bout de leurs baïonnettes dans les rues de Sofia et sont allés les présenter au Pacha. Il est faux que des hommes et des enfants aient été publiquement vendus sous les yeux de l'autorité à Philippopoli ou Bazardjik. Mais dans la terrible confusion du massacre, beaucoup d'enfants furent perdus. De ceux-là, quelques-uns peuvent bien être dans des maisons de musulmans. Mais, dit M. Baring, je n'ai pas entendu raconter un seul cas de vente.

» Quant aux jeunes femmes spécialement,

il est hors de doute que bon nombre d'entre elles ont été enlevées de leurs villages par les bachi-bouzouks, qui les gardent dans leurs harems.

» Quatre-vingts jeunes femmes ou jeunes filles furent ainsi prises après le massacre de Batak et distribuées parmi les villages musulmans de Nevrokop, Snipliza, Alanjevo, Rekitvo, etc., etc.

» Sur la question de savoir si les Turcs ont infligé la torture à leurs prisonniers, M. Baring est très-embarrassé. Il n'ose dire ni oui, ni non; toutefois, il cite un grand nombre de cas où les Turcs se sont montrés envers leurs prisonniers d'une cruauté extrême.

» Dans le village de Yenikeni, on lui a déclaré que le récit d'après lequel 40 jeunes filles de ce village auraient été brûlées vivantes est faux. M. Baring passe ensuite à l'énumération du nombre des personnes tuées dans les divers villages.

» Batak est la ville qui compte sans compter le plus grand nombre de victimes. En calculant 40 habitants en moyenne par maison et Batak comprenant 650 maisons environ, on trouve que la population de ce village avant le massacre s'élevait à peu près à 6,500 habitants.

» Or, il en reste seulement 1,500, tout le reste ayant péri. Il y a donc eu 5,000 personnes massacrées. Le rapport de Edib-Efendi n'admet avant l'insurrection que 1,441 habitants dans le village de Batak. Mais ce nombre est le chiffre officiel seulement des hommes payant le tribut.

» A Peroustitza, un village de 2,000 habitants, environ 750 furent massacrés.

» A Oton-Kewi, 262 hommes, 284 femmes et 217 enfants, sans compter 1,000 ou 1,200 personnes étrangères au village et qui y avaient cherché un refuge, ont péri.

» Dans la Caça de Philippopoli, dix-huit villages ont été détruits; dans la Caça de Tatar-Bazardjik, trente-trois.

» Partout où vinrent les bachi-bouzouks, dit le rapport, dans les premiers temps de l'insurrection, ils massacrèrent tous ceux qui tombèrent en leurs mains. La plupart des habitants des villages quittèrent leurs maisons aussitôt, pour se réfugier dans les montagnes. Ceux qui restèrent, ne pouvant pas ou ne voulant pas se sauver, furent impitoyablement égorgés.

Rien n'égale en horreur ce qui s'est passé dans le village de Batak. Après deux jours de résistance, les habitants entrèrent en pourparlers avec le féroce aga Achmet et reçurent la promesse qu'on ne toucherait pas à un de leurs cheveux s'ils déposaient les armes. Ils crurent à la foi jurée et livrèrent leurs fusils. On leur demanda ensuite tout l'argent qu'ils possédaient et ils le donnèrent.

N'ayant plus rien à réclamer, les bachi-bouzouks tombèrent sur les malheureux Bulgares et en firent une abominable boucherie. Mille à douze cents de ces malheureux s'étaient réfugiés dans une église solidement bâtie; mais leurs féroces agresseurs les fusillèrent par les fenêtres et, grimpaient sur le toit, jetèrent sur cette foule éperdue

des toiles enflammées et imbibées de pétrole. Tous périrent, et il en fut de même de ceux qui s'étaient réfugiés dans le cimetière.

M. Baring a vu les victimes étendues en core à l'endroit où elles étaient tombées, et sauvages ne s'étaient pas donné la peine de creuser la terre pour les enterrer, et les pas inquiétés davantage, car le massacre de deux mois et demi après le massacre, c'est le caractère turc. L'Osmanli ne relève pas un édifice qui croule, ni un chrétien qui tombe. Les chiens seuls avaient fouillé les funérailles de quelques-unes des victimes, leur faisant de leur estomac un tombeau.

Une caverne, visitée près du village, l'auteur de l'enquête, avait été le théâtre d'un drame épouvantable. M. Baring y a compté jusqu'à soixante crânes qui avaient été parés du tronc à coups de hache et de sabre, et ces crânes appartenaient à des femmes, comme le prouvaient les vêtements en lambeaux jetés dessus ou à côté.

Il restait des témoignages certains que beaucoup de Bulgares avaient péri dans d'affreuses tortures; les uns avaient été aveuglés; à d'autres on avait coupé le nez, les oreilles, les mains ou les pieds.

Telle a été l'œuvre des bachi-bouzouks, ce peuple qui s'est levé tout entier pour protester contre ces abominables attentats. Indignés-nous devant lui avec respect et reconnaissance.

(Opinion.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Le concert militaire que la musique du 32^e régiment d'infanterie devait donner le midi soir au Square du théâtre n'a pas eu lieu, au grand désappointement de notre population, qui s'était portée en foule aux abords du jardin et de l'Hôtel-de-Ville.

Les chaises étaient disposées, le programme avait été publié dans l'*Echo Saumurois* à quoi pouvait donc tenir ce contre-ordre? Le champ était libre pour toutes les suppositions, aussi les imaginations fécondes sont-elles données à cœur-joie. Heureusement que quelques-uns, mieux renseignés, ont fini par tirer le public d'embarras.

Ce contre-ordre aurait été motivé par la réception peu courtoise faite à un officier supérieur du régiment par un habitant de Saumur qui devait loger cet officier. M. le colonel du 32^e, froissé de ce procédé, accorda une faveur qu'il avait accordée le matin, au public, toujours désireux d'applaudir à la musique du 32^e, en a éprouvé une véritable déception, d'autant plus grande pour cette fois que le programme promettait une soirée pleine d'attraits.

Nous nous plaçons à espérer que les explications échangées feront revenir le colonel du 32^e de la fâcheuse impression que cet incident aurait pu faire naître dans son esprit sur la population de notre ville, justement blessée de son côté d'avoir été traitée

— Oui, mais aussi quelle vie! dormir le plus souvent à la belle étoile avec une douzaine de chiens ou de lions qui hurlent autour de votre chambre à coucher; manger du maïs écrasé entre deux pierres, de la bouillie de manioc, assaisonnée de persil vert.

— Silence! interrompit Riou; voici peut-être l'occasion de faire un meilleur repas. *Sonka* ne paraît pas encore à l'horizon.

— Comment?

— Ne vois-tu pas là-bas, sous l'ombre de ces *bischalos*, une troupe de nègres?

— Oui, dit Michel.

— Rejoignons-les; nous pourrions peut-être obtenir quelques rafraîchissements.

Les deux matelots se dirigèrent vers le bouquet d'arbres, et reconnurent en s'approchant une mille de marabouts; tel est le nom donné à ces prêtres par les nègres de la Sanaga, qui sont tous mahométans.

Ces marabouts vont de village en village, enseignant la religion aux enfants, et vendant des descriptions extraites du Coran, que les nègres ramassent dans des étuis comme des talismans véritables.

Chacun de ces *grisgris* a son influence spéciale; car les marabouts en inventent pour tous les dangers et pour tous les désirs.

(La suite au prochain numéro.)

les moyens ou la volonté lui avaient tour à tour manqué.

Cependant il n'était point d'aventurier qui ne tournât au moins ses desirs vers Tambuto, comme vers une nouvelle Colchide.

Aussi les yeux de Riou et de Lorial s'allumèrent-ils à la pensée qu'ils en étaient assez peu éloignés pour pouvoir y parvenir.

Ils interrogèrent le Mandingo, qui leur donna les détails les plus circonstanciés sur l'itinéraire à suivre pour arriver à la ville inconnue.

On devait pour cela traverser plusieurs contrées bien peuplées et fertiles en ghinhan.

Le nègre leur parla surtout d'un peuple habitant le pays de *Jaié*; les Arabes lui apportaient tous les ans du sel à un lieu désigné, se retiraient après avoir séparé en un grand nombre de portions cette marchandise, et trouvaient au retour de l'or à la place de chaque tas.

Il ajouta que les habitants de *Jaié* n'évitaient ainsi de se montrer que parce qu'ils avaient des lèvres tombant jusque sur la poitrine, et toujours prêts de tomber en putréfaction si on ne les frottait de sel.

Les deux matelots écoutèrent tous ces récits avec une avidité crédule, et retournèrent à bord la tête pleine des merveilles qui leur avaient été racontées.

Le vieux chirurgien, dont le hamac n'était séparé

des leurs que par une mince cloison, les entendit causer bas une partie de la nuit, et ne douta point qu'ils ne formassent quelque nouveau projet.

Leur mine résolue, lorsqu'ils reparurent le lendemain sur le pont, le confirma dans cette opinion.

— Vous n'avez point dormi, dit-il en s'approchant d'eux avec un sourire.

Etienne rougit.

— Nous auriez-vous entendus? lui demanda-t-il d'un ton inquiet.

— Non, répliqua Jollard; mais si je ne me trompe vous parlez de choses graves et dont peut dépendre votre avenir.

— Juste! père Consolation.

— Et que disiez-vous donc?

— Nous disions que le seul moyen de faire son chemin dans la vie comme en pleine mer, était de profiter du vent et de naviguer toujours au plus près.

— C'est aussi le moyen de faire naufrage.

— Bah! on ne retrouve point une bonne occasion perdue; avec de l'audace tout réussit.

Le vieux chirurgien secoua la tête, et dit:

— Prenez garde! prenez garde! Riou; l'audace sans l'instinct du devoir est comme une épée dont on a jeté le fourreau, également dangereuse pour les autres et pour nous-mêmes.

Etienne n'eût point le temps de répondre; le capitaine Lescot se rendait à terre, et l'appelaient avec

son cousin pour conduire le canot. Ils firent un signe d'adieu à Jollard, et partirent.

Mais le soir le capitaine revint seul; les deux matelots avaient déserté avec leurs armes et leur pacotille.

III.

Etienne et Michel longeaient les collines qui entrecouperont le pays entre la rivière *Fatmé* et celle du *Ghiannon*.

Tous deux montaient des ânes vigoureux qui portaient également leurs pacotilles soigneusement enveloppées dans des peaux de vache grossièrement préparées.

Riou, plus hardi que son compagnon, plus avide de découvertes et de profit, marchait le premier, le fusil en bandoulière et des pistolets à la ceinture.

Son œil semblait chercher quelques-unes de ces fumées qui se dessinent sur la blancheur rosée du ciel, et annoncent l'approche d'un lieu habité.

— Rien! murmura-t-il après un long silence.

— Rien! répéta Lorial avec un soupir, et je tombe de besoin!... Infernal pays!

— Ne vas-tu pas te plaindre, reprit brusquement Etienne, quand tout nous réussit.

— Tout?

— Depuis quinze jours que nous avons quitté ce brigand de capitaine, n'avons-nous pas déjà ramassé 50 onces de ghinhan et plus de cent callois.

si sévèrement pour une boutade d'un seul, boutade à laquelle elle ne pouvait rien. Toutes nos sympathies ont été pour le 32^e de ligne et pour son corps de musique : la réception qui leur a été faite en est la meilleure preuve.

Le général du Barail, commandant le 9^e corps d'armée, a adressé, le 18 courant, l'ordre général suivant aux troupes placées sous ses ordres :

« Le général commandant le 9^e corps félicite les troupes de toutes armes du bon esprit dont elles ont fait preuve pendant les manœuvres. Il se plaît à constater qu'elles ont toutes à l'envi témoigné d'une forte discipline et d'un respect absolu de la propriété, dont ils ont trouvé la récompense dans l'accueil sympathique de la population.

Les soldats réservistes ont répondu avec non moins d'empressement que l'année dernière à l'appel de la loi.

Cette organisation dont doit, dorénavant, dépendre le fond de l'armée, vient de recevoir une consécration nouvelle. Les résultats acquis permettent d'affirmer que les charges qu'elle impose à la partie virile de la nation sont comprises de tous et que l'on peut sans crainte compter sur les réservistes pour assurer la défense du pays.

Le général félicite les soldats réservistes de leur tenue dans les rangs et témoigne sa satisfaction aux officiers de réserve qui ont fait preuve pendant les manœuvres de zèle, de savoir et du désir le plus sincère de se maintenir à la hauteur de leurs obligations.

M. le ministre de l'agriculture vient de prescrire aux préfets de faire dresser un tableau général des foires et marchés de leur département, avec les titres qui en établissent la légalité.

Les maires auront à demander la régularisation des anciennes foires ou marchés dont les titres n'existent plus.

Cette révision est d'une grande importance. Beaucoup de foires et marchés, institués avant la création des chemins vicinaux et surtout avant celle des chemins de fer, répondaient à des besoins qui n'existent plus aujourd'hui.

Il est reconnu que le nombre excessif des foires et marchés est, pour certaines contrées, un encouragement à l'oisiveté, à des pertes de temps et d'argent que ne compensent nullement des affaires insignifiantes et qui se traiteraient plus facilement dans les principaux marchés du canton.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des courses de chevaux qui auront lieu à Tours, les dimanche 1^{er}, mercredi 4 et jeudi 5 octobre, il sera délivré aux départs de Bressuire, Neuville, Saumur et de toutes les gares intermédiaires comprises entre ces points et Tours, des billets aller et retour, avec réduction de 40 0/0.

Ces billets seront délivrés les dimanche 1^{er}, lundi 2, mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 octobre, et valables pour le retour jusqu'au premier train du 6 octobre.

Angers. — Vendredi soir, la retraite a été battue dans les rues d'Angers une heure plus tôt que de coutume, à 7 heures et demie, au lieu de 8 heures et demie. Les réservistes devaient faire à la gare des manœuvres de nuit : embarquement, débarquement, etc., et c'est pour parer un peu au surcroît de fatigue, occasionné par ces exercices extraordinaires, que l'heure du coucher de la garnison avait été avancée.

Il y a quelques semaines, le sieur Louis Thézé, cultivateur à Souigné, se trouvait à Etriché (Maine-et-Loire). Dans l'hôtel où il était descendu, il fit connaissance d'un charlatan qui, disait-on, avait une grande réputation pour la guérison de certaines maladies. Le sieur Thézé lui parla de son fils, âgé de 13 ans, paralysé des deux jambes depuis assez longtemps. Aussitôt cet inconnu promit de le guérir.

Quelques jours après, le grand docteur arriva à Souigné dans une magnifique voiture attelée de deux superbes poneys et se rendit chez le sieur Thézé. Là, il prit une bouteille de vin rouge dans laquelle il versa dix-neuf espèces de drogues renfermées dans de petits flacons, et ordonna de bien frictionner les

jambes du malade, que prochainement il reviendrait le voir. Avant de partir, il demanda 400 fr. au sieur Thézé, et 6 fr. pour faire dire trois messes, ce que ce dernier lui donna. En le quittant, il lui dit qu'il était très connu et qu'il demeurait à Angers, faubourg Saint-Michel, mais qu'il fallait être discret pendant soixante jours.

Voyant que la guérison ne venait pas, le sieur Thézé est allé à Angers demander, faubourg Saint-Michel, le grand docteur si connu. Personne n'a pu le lui indiquer, et le malheureux Thézé s'est enfin aperçu qu'il avait été victime d'une escroquerie.

(Etoile.)

Nantes. — Un concours hippique aura lieu à Nantes, Cours Saint-Pierre, du samedi 3 au dimanche 11 mars. Ce concours comprend 15 départements, savoir : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée et Vienne. Engagements reçus à Nantes, à la Préfecture, les 23 et 24 février inclus. Arrivée des chevaux le samedi 3 mars, avant midi.

Un perruquier assassin. — Un effroyable drame est venu, mercredi vers 4 heures du soir, jeter la consternation dans le bourg de Sucé (Loire-Inférieure).

Un carrier, nommé Huby, était allé boire, avec un de ses ouvriers, chez un nommé Michel, aubergiste et perruquier. Michel réclama de l'argent qu'il prétendait que Huby lui devait, ce qui ne fut pas reconnu par celui-ci ; de là une altercation. Michel prit alors son revolver, en tira sur Huby un coup qui l'atteignit à l'un des côtés de la poitrine ; il en tira un second qui fut paré par Huby et alla frapper le mur. Huby sortit et tomba évanoui à une dizaine de mètres sur la rue ; on l'a transporté d'urgence à l'hôpital de Nantes.

Michel était la terreur du pays. Au moment de la dernière guerre, il acheta ce revolver dont il menaçait souvent ; il le portait ordinairement sur lui, le montrait ; il tira même, il y a quelques années, un dimanche soir, sur des jeunes gens assemblés, sans heureusement en atteindre un seul.

Huby a de 40 à 45 ans ; il est père de plusieurs enfants en bas âge.

Deux gendarmes de Carquefou, prévenus en toute hâte, ont saisi ce forcené chez lui, et l'ont conduit en lieu sûr ; ils ont déchargé deux coups de ce revolver contenant.

Niort. — Un accident malheureux vient de jeter la consternation dans cette ville.

Un bon ouvrier, travailleur très-estimé de tous ceux qui le connaissent, Philippe Favrioux, âgé de 48 ans, marié, père de trois enfants, est tombé du faite de la maison Penot, en construction rue Ricard, et s'est tué pour ainsi dire sur le coup. Favrioux était un homme très-sobre. Un de ses camarades qui travaillait près de lui à la pose de l'une des dernières pierres de la maison, l'a vu baissé cherchant à prendre son marteau pour assujettir la pierre, puis disparaître tout-à-coup en arrière dans l'ouverture qui servait au passage des matériaux ; dans sa chute, il brisa plusieurs madriers servant aux échafaudages.

La catastrophe de Nieuil. — On écrit de Fontenay-le-Comte, 22 septembre :

Une épouvantable catastrophe vient de jeter la consternation dans la commune de Nieuil-sur-Antise (Vendée).

Vers 5 heures du matin, le fermier Beaudry déjeunait en compagnie de J. Robineau, A. Guillebeau, ses domestiques, et le sieur C. Mignoux, ferblantier à Nieuil, dans une pièce du rez-de-chaussée, où dormait le jeune fils du fermier.

Tout à coup un craquement formidable se fit entendre, et, sans que les quatre personnes qui déjeunait aient eu le temps de se sauver, trois d'entre elles étaient étouffées, brisées, par suite de l'effondrement des deux étages de la maison. Le grenier du deuxième étage, contenant de 190 à 195 hectolitres de blé, était tombé sur le premier étage, dont le plancher, chargé d'une même quantité d'orge, s'était effondré à son tour.

Mignoux et le fils du fermier avaient réussi à s'échapper sans blessures.

Les voisins accourus aussitôt procédèrent au déblaiement et parvinrent non sans peine à découvrir les cadavres.

Un fait extrêmement rare et qui, pour cette raison, mérite d'être signalé, vient de se passer, dimanche dernier, dans une commune des Côtes-du-Nord (Saint-Igneux), à des élections pour le conseil municipal.

M. le comte de Carcouët, candidat légitimiste, a été élu à l'unanimité. Pas un seul électeur qui ne soit venu au scrutin, pas un seul qui ne lui ait donné sa voix. A l'exception, bien entendu, des réservistes, autant d'inscrits, autant de votants.

On lit dans le Journal du Loiret :

« Une grave nouvelle arrive. Nous ne l'inserons que sous les plus expresses réserves et avec l'espoir de la voir promptement démentir.

« Dans certains quartiers proches d'Orléans on aurait constaté la présence d'un des plus terribles ennemis de la vigne. Des plants seraient atteints sur la limite de la commune de Saint-Privé et, du côté de la commune de Saint-Jean-le-Blanc, au lieu dit Les Maisons-Rouges.

« Nous le répétons : nous souhaitons que les craintes de nos vignerons soient bientôt dissipées par un examen approfondi des ceps attaqués. On nous annonce qu'un certain nombre de viticulteurs et de pépiniéristes se sont réunis pour faire une étude préliminaire à ce sujet. Nous serons sans doute à même d'en faire prochainement connaître le résultat. »

QUELQUES CHIFFRES.

L'ENSEIGNEMENT LAÏQUE ET L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE.

Nous avons donné il y a quelque temps les résultats du concours qui a eu lieu à Paris entre les élèves des écoles primaires, laïques et congréganistes, pour l'admission aux écoles municipales ; on se rappelle que les élèves des écoles congréganistes ont montré dans ce concours une écrasante supériorité sur leurs concurrents des écoles laïques. Voici maintenant, en ce qui concerne la province, quelques chiffres qui ne sont pas moins éloquents ; ils indiquent le nombre d'élèves, soit des écoles laïques soit des écoles congréganistes, qui ont obtenu le certificat d'aptitude dans les villes suivantes :

	Laïques.	Congréganistes.
Cahors.....	3	19
Ambert.....	2	23
Grenoble.....	5	30
Annonay.....	6	33
Reims.....	16	49
Saint-Etienne.....	10	87
Lunéville.....	2	17
Arras.....	5	14
Tour-du-Pin.....	2	10
Mont-de-Marsan.....	3	14
Saint-Omer.....	1	15
Bar-le-Duc.....	4	15
Boulogne-sur-Mer.....	1	22
Totaux.....	60	348

Ainsi, dans l'ensemble de ces villes, dit la *Revue religieuse*, à laquelle nous empruntons ces renseignements, les succès des frères sont à ceux des maîtres laïques comme 348 est à 60, c'est-à-dire près de 6 fois plus considérables. Pour édifier complètement le public, il faudrait dire ce que coûte, dans ces mêmes villes, l'enseignement des frères et celui de leurs concurrents. Nous ne sommes fixés à cet égard qu'en ce qui concerne Grenoble et Boulogne-sur-Mer. Chaque élève coûte par an, d'après une statistique récente :

	Chez les frères.	Chez les laïques.
	f. c.	f. c.
A Boulogne.....	13 18	29 78
A Grenoble.....	14 23	47 26

A Paris, la différence est plus grande encore : un élève coûte au budget de la ville de Paris 39 fr. 90 dans les écoles laïques et 6 fr. 70 seulement dans les écoles congréganistes.

Lorsqu'après cela on voit des individus demander que l'enseignement primaire soit exclusivement laïque, on est en droit de traiter ces gens-là de fous et de furieux.

Faits divers.

Cela ne pouvait manquer !

Voici les Allemands qui nous contestent l'invention du cri-cri. Ce n'est ni un Français ni un Parisien, s'écrient leurs journaux, à qui appartient l'honneur d'avoir inventé ce joujou : c'est un Allemand-Américain qui

l'a fabriqué le premier ; seulement, il n'a pas pris de brevet, et les Français lui ont volé son procédé !

Eh bien ! vrai, l'instrument en question est si bête que nous ne voyons pas d'inconvénient à en laisser la paternité aux Allemands.

Le Jardin des Plantes de Paris vient de recevoir une plante chinoise qui fait pour la première fois son apparition en Europe, et qui lui est adressée par Monseigneur Guillemain, évêque de Canton. Cette plante témoigne au plus haut degré de l'art merveilleux avec lequel le Chinois est arrivé à contrarier la nature ; elle change trois fois de couleur dans la même journée, aussi les naturalistes l'ont-ils désignée sous le nom de *Hibiscus mutabilis*. Les couleurs, au surplus, n'ont rien de remarquable, mais la régularité horaire de leurs variations en fait un objet de grande curiosité.

Nous laissons aux méditations de nos horticulteurs le soin de deviner par quels procédés le Chinois inventif a pu produire ce curieux phénomène.

Dans la matinée du 18 septembre, Londres a été enveloppé dans un épais brouillard qui a rendu la circulation presque impossible pendant plusieurs heures. Les steamboats et les tramways ont été forcés d'interrompre leur service, et le gaz a été allumé dans les maisons de la Cité jusqu'à dix heures.

Le mariage du poète Mistral. — Cette semaine, l'état-major des troubadours provençaux se trouvera réuni dans les murs de Dijon. Les troubadours catalans y seront représentés par un député au Cortès.

Cette poétique et brillante réunion a pour cause le mariage de Frédéric Mistral.

Mistral est fort beau cavalier. Coiffé de son sombrero à larges bords, il a l'air d'un mousquetaire.

Il est chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, officier de la couronne d'Italie et commandeur de l'ordre royale d'Isabelle-la-Catholique. C'est à l'église Saint-Bénigne de Dijon qu'aura lieu, le 27 septembre, le mariage de Mistral avec M^{lle} Marie-Louise-Aimée Rivière.

Une jolie coquille d'un journal républicain du matin :

« Un grand nombre de députés et de conseillers généraux étaient venus s'asseoir au... laquet démocratique. »

Pas de commentaires, n'est-ce pas !

Une villageoise se présente chez un pharmacien :

— Monsieur, lui dit-elle, voulez-vous me préparer cette potion pour mon mari, qui est malade ? Combien que ça me coûtera ?

Le pharmacien consulte l'ordonnance.

— C'est trois francs.

— Trois francs ! se récrie la femme ; ah ! ben, dans ce cas, gardez-là ! quand je revierdrai y sera peut-être mort !

Dernières Nouvelles.

On lit dans le Temps :

« On dit qu'il y aurait des dissentiments entre le ministre de l'intérieur et le ministre de la guerre, M. de Marcère désirant que les nominations des commandants de corps d'armée n'aient pas lieu avant l'envoi, par le général Berthaut, d'une circulaire relative aux manifestations politico-religieuses des militaires en exercice. »

Les inspirations qui viennent du Temps émanent, dit-on, du ministère de l'intérieur. Elles mériteraient donc une certaine créance.

Alors serions-nous menacés d'une crise ministérielle ?

Pour les articles non signés : P. GONET.

CRÉDIT GÉNÉRAL. — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours, (Voir aux annonces.)

Purgatif et Dépuratif économique, efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises* de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière* Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en com-

battant les dyspepsies, gastrites, gastralgies; glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irri-

lation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7, et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDARD, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, Paris. (31)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 juin

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 30 — soir.	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 30 — soir.	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 SEPTEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	71	80	» 35	Soc. gén. de Crédit industriel et	755	»	3 75	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	708	75	1 25
4 1/2 % jouiss. septembre.	103	95	» 15	comun., 125 fr. p. j. nov.	912	50	1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	620	»	5
5 % jouiss. novembre.	100	75	» 10	Crédit Mobilier	502	50	» 1 25	Société autrichienne, j. janv.	590	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	492	50	»	Crédit foncier d'Autriche	417	50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	429	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	646	25	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	492	50	1 25	Est, jouissance nov.	1097	50	3 75	Paris-Lyon-Méditerranée.	331	50	»
— 1865, 4 %	311	»	1	Nord, jouissance juillet.	781	25	»	Est	331	50	»
— 1869, 3 %	385	»	1	Orléans, jouissance octobre.	1495	»	2 50	Nord	329	»	»
— 1871, 3 %	371	25	1 25	Ouest, jouissance juillet, 65.	700	»	»	Ouest	329	»	»
— 1875, 4 %	409	80	» 25	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	1095	»	»	Midi	329	»	»
Banque de France, j. juillet.	3745	»	5	Compagnie parisienne du Gaz.	1375	»	5	Deux-Charentes.	321	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	735	»	7 50	Société Immobilière, j. janv.	23	»	»	Vendée	294	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	385	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	517	50	6 25	Canal de Suez.	535	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	390	»	5								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	752	50	» 2 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste, (arrête à Angers) omnibus-mixte.

9 — 1 — — — — — soir, omnibus-mixte.

4 — 10 — — — — — soir, express-omnibus-omnibus-mixte.

7 — 17 — — — — — soir, omnibus-mixte.

10 — 37 — — — — — soir, omnibus-mixte.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION, Le dimanche 8 octobre 1876, à midi.

En l'étude dudit M^e DENIEAU.

- 1^o Quatre-vingt-quatre pieds de peupliers;
 - 2^o Vingt-quatre pieds de noyers;
 - 3^o La coupe de 15 hectares 14 ares de bois taillis, essence de chêne (ladite coupe divisée en trois lots);
 - 4^o Et la coupe de deux châtaigneraies propres à faire du cercle;
- Le tout complanté sur la terre du Bellay, commune d'Allonnes.

A VENDRE

DE SUITE, En bloc ou par lots,

UN PRÉ

D'une contenance de 15 hectares 50 ares, situé près Saumur, au lieu dit les Huraudières, dans lequel se trouve bâtie une charmante maison avec ses communs, et deux jardins; le tout affermé 1,800 francs. S'adresser, pour traiter, à MM. MESNARD et JERETTE, qui se trouveront tous les samedis et dimanches à l'étude de M^e CLOUARD, notaire, et à ce dernier, chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété.

A LOUER

En totalité ou par parties.

VASTES CAVES

PROPRES AU COMMERCE DES VINS Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières. S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 12, Occupée autrefois par M. Ferbu, tailleur. S'adresser à M. FERBU père.

NOUVEAU CHAUFFAGE

MOUSSERON

20, Bar des Filles-du-Calvaire, 20, à PARIS.

Foyers pour cheminées, Fourneaux de cuisine, Poêles, Brazeros sans tuyaux, Calorifères, depuis 25 francs, Grilles économiques pour foyers de fours, et de Générateurs fixes et mobiles, chemins de fer et navigation.

UNE MAISON DE SAINT-FLORENT demande des ouvriers champagniseurs et des manoeuvres. S'adresser au bureau du journal.

BRASSERIE

DE SAINT-FLORENT

SCHMETZ

Préviend le public qu'à dater de ce jour il vendra les bières en bouteilles : Bières Bock Strashbourg, 40 centimes la bouteille. Bière Brune, 25 centimes la bouteille. (461)

Médecine, Pharmacie.

ÉPILEPSIE

Crises nerveuses, — Hystérie. Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises. — Docteur RIVALLS *, 107, rue de Rennes, Paris, de 2 à 3 heures, ou par correspondance en province et à l'étranger. — Nombreuses guérisons. CONTRE 10 FR. adressés au D^r de la pharmacie, 18, rue d'Assas, Paris, on reçoit franco par retour du courrier médicaments et conseils nécessaires pour toutes les maladies contagieuses des deux sexes. Emploi facile en secret par les personnes les plus délicates. OBESITÉ, — MAIGREUR. Indication précise pour faire cesser la maigreur ou diminuer l'embonpoint, sans remèdes et sans altérer la santé. 2 fr. franco par la poste, et 2 fr. 25 sous pli cacheté. M. BERNARD, chimiste, 20, rue de Vélizy, à Bellevue, près Paris. (404)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LE BIEN PUBLIC

Journal quotidien, politique et littéraire LE PLUS VAUDRÉ DES JOURNAUX SÉRIEUX Informations rapides et précises Espéré par les trains-poste du soir

PRIMES EXCEPTIONNELLES La Réforme économique, Le Journal des Jeunes Mères, La Vie domestique, etc.

DÉPARTEMENTS Trois mois : 15 fr. Six mois : 30 fr. Un an : 60 fr. Un Numéro : 45 centimes

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS Sur demande par lettre affranchie Paris, Rue Coq-Héron, 5

LES PERSONNES

désireuses de guérir vite et bien : Urines irritées, — Ecoulements, — Rétrécissements, — Boulevers de la Vessie et des Reins, — Gravelle, — Goutte et Foie, prendront tout de suite les OVULES SUÉDOIS Seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 4 fr. (franco poste). Maladies des deux sexes : Impuissance, stérilité, pertes, syphilis, sang vicié, etc., sont traitées de 2 à 5 heures et par lettres. — Ecrire à Paris, Pharmacie COLONER, 103, rue Montmartre. — Toutes les maladies nerveuses : Névralgies, — Spasmes, — Hystérie, — Rhumatismes, — Convulsions, — Epilepsie, — Asthme, — Coqueluche, etc., sont traitées par lettres. (141)

On demande un bon ex-péditionnaire. Beaux appointements. S'adresser au bureau du journal.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER 20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques pour varices. Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés. Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR, Rue de Fenet, maison Alleaume, A SAUMUR.

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements. Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

LE JOURNAL DU DIMANCHE

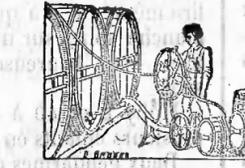
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS : Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr



POMPE ROTATIVE

DE J. MORET & BROQUET Usine et bureaux, 121, r. Oberkampf, Paris Pour le soutirage et le transport des vins, huiles, bières, essences, et tous liquides. La seule adoptée par toute l'industrie vinicole. Débit selon le No de 2 à 20,000 litres par heure. Tuyaux, qualité supérieure, spéciaux pour les vignes. PROSPECTUS FRANCO. — VENIR A GARANTIE.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. La province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quinze jours, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

- EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol., 200 fr.
 - Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré, 85 fr.
 - Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement relié, 700 fr.
 - DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
 - Grand carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
 - Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
 - Causes célestes illustrées, 7 vol. 49 fr.
 - Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
 - PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
 - BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
 - L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
 - BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 180 fr.
 - CHATEAUBRIAND. Œuvres complètes, 9 gros vol. in-8°. 500 fr.
 - MUSSET (Alfred de), Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida, 10 magnifiques vol. in-8°. 85 fr.
 - MICHAUD. Biographie, 45 volumes in-8°. 380 fr.
 - MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8° avec gravures. 440 fr.
 - LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout relié, 7 volumes in-8°. 52 fr. 50
 - LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 45 vol. 600 fr. 30 francs par mois.
 - DURUY. Histoire de France, populaire et contemporaine, 8 vol. in-4° illustré, 60 fr.
 - SEGUR (de). Histoire universelle, 1 vol. 37 fr. 50
 - DANGEAU. Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV, 19 vol. in-8°. 114 fr.
 - LUYNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 17 vol. in-8°. 165 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris. Saumur, imprimerie de P. GODET.